Dalloz actualité 16 mai 2008

Indemnité compensatoire de contraintes environnementales

Décret n° 2008-453 du 14 mai 2008, JO 15 mai (Texte en ligne) Arrêté du 14 mai 2008, JO 15 mai (Texte en ligne)

E. Rover



Résumé

Un décret et un arrêté du 14 mai 2008 précisent les conditions et modalités de calcul de l'indemnité compensatoire de contraintes environnementales pour la mise en place de mesures concernant certaines zones.

Le décret n° 2008-453 du 14 mai 2008 précise les conditions dans lesquelles une indemnité compensatoire de contraintes environnementales peut être mise en place lorsque des mesures des programmes d'actions concernant certaines zones (zones d'érosion, zones humides d'intérêt environnemental particulier, zones de protection des aires d'alimentation des captages) sont rendues obligatoires, les personnes physiques et morales pouvant en bénéficier ainsi que les règles d'éligibilité du demandeur.

Pour pouvoir bénéficier de cette indemnité, l'agriculteur doit déposer, chaque année, une demande de paiement auprès de la direction départementale de l'agriculture et de la forêt dont relève la commune du siège de son exploitation. Si, après une première demande de paiement, les demandes ne sont pas renouvelées chaque année de la période de souscription, le préfet demande au bénéficiaire le remboursement de la totalité des montants qui lui ont été versés les années précédentes. La décision d'attribution de l'indemnité est prise par le préfet du département.

Ce décret est complété par un arrêté du 14 mai 2008 qui définit les zones géographiques, les mesures susceptibles de donner lieu au versement de l'indemnité, le contenu de leurs cahiers des charges, ainsi que la période de souscription de l'indemnité. Cet arrêté précise également, pour chacune des mesures des programmes d'actions concernées, les unités physiques qui servent de base de calcul à l'indemnité compensatoire de contraintes environnementales en fixant, pour chaque unité, le montant correspondant. Ce montant unitaire est dégressif sur la période de souscription.

Mots clés :

ADMINISTRATIF * Environnement

Copyright 2014 - Dalloz - Tous droits réservés.